



## VAL DE SAIRE

Correspondant : I. Houmeau Tél. 06.85.92.99.22 - ihoumeau65@gmail.com

### Plaisanciers.

## Assemblée générale des Usagers du port

# Colère autour de la hausse annuelle des tarifs



Gilbert Hamelin (à gauche), président de l'association des Usagers du port, et Jean Lepigouchet, président du Comité 50 de la Pêche de plaisance et vice-président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers.

**Les plaisanciers sont en colère et enfonce le clou avec les nouvelles restrictions visant la réglementation autour de la pêche au bar et la hausse systématique et annuelle des droits de place.**

C'est en présence de Jean Lepigouchet, président du Comité 50 de la Pêche de plaisance et vice-président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et de très nombreux adhérents que l'assemblée générale des Usagers du port s'est déroulée ce samedi 11 mars. L'association rassemble une soixantaine de

membres.

Ainsi, ils contribuent aux côtés des pêcheurs professionnels à une activité qui fait le charme et l'attractivité de l'un des plus beaux villages de France. Reste que pour le président Gilbert Hamelin, « **il y a 120 places de mouillage au port et nombre de plaisanciers n'adhèrent pas à notre association. Je vous encourage à les encourager à venir nous rejoindre, Ainsi nous aurions plus de poids pour défendre nos intérêts face à la municipalité et aux autorités portuaires.** »

### Le droit de place

Jean Lepigouchet et Gilbert Hamelin regrettent que les représentants des associations des plaisanciers n'aient aucun pouvoir décisionnel lors des Conseils portuaires.



Les adhérents des Usagers du port de Barfleur se rebiffent contre les augmentations du tarif des droits de mouillage.

Les adhérents ont exprimé leur mécontentement face à l'augmentation systématique des droits de place. Cette augmentation est votée en chaque début d'année par le conseil municipal. « **Chaque année nous subissons d'autorité une augmentation de 2 % du droit de mouillage. J'ai interpellé la municipalité sur ce sujet en expliquant que les retraites et les salaires des adhérents sont une fois de plus ponctionnés. Alors que les plaisanciers contribuent à la sauvegarde du patrimoine maritime et que dans certains ports, les**

**mouillages bénéficient de gratuité de mouillage.** »

Ce point a été l'objet de discussions et il en ressort que les adhérents désapprouvent en bloc cette augmentation récurrente. À compter de cette année, la gestion des droits de mouillage relève du Conseil départemental.

### **De nombreuses manifestations**

Chaque année les Usagers du port organisent des manifestations en mer et sur les quais. « **Cette année nous proposons trois concours**

**de pêche dont le premier est programmé le dimanche 11 juin.** » Un vide-greniers est également dans les cartons sous réserve que les mesures de sécurité liées à l'État d'urgence soient levées. Cette annulation priverait alors l'association d'un regain de trésorerie d'autant que les Usagers du port ne font pas de demande de subvention. Cette assemblée générale s'est terminée sur un plaidoyer de Jean Lepigouchet tirant à boulets rouges contre la grande distribution qui se targue d'une promotion exceptionnelle sur le bar. « **La pêche au bar est**

**interdite à l'intérieur du 42° parallèle. Il s'agit donc de bars de l'atlantique pêcher au pélagique. Nous sommes bien loin d'une pêche locale et respectueuse des cycles naturels.** » Enfin, l'association appelle les consommateurs à ne pas acheter de bar à cette période de reproduction.

**Nathalie BONNEMAINS**

La pétition autour du boycott de Jean Lepigouchet tirant à boulets rouges contre la grande distribution lors des périodes de reproduction est disponible sur le site : [www.change.org](http://www.change.org)